



APPEL À CONCURRENCE

**Organisation d'une buvette temporaire
avec petite restauration froide
pour la 5^{ème} saison des Scènes Étoilées
des Grands Carmes
du 5 au 10 juillet 2026**

CAHIER DES CHARGES

Date limite de remise des plis le :

Mardi 19 mai 2026 à 12h00

Contexte et objet de l'appel à concurrence5

La 5^{ème} saison des Scènes Étoilées, organisée par la Ville de Perpignan se tiendra à l'église des Carmes les 5, 7, 8, 9 et 10 juillet 2026. Un concert est organisé à 21h30 chaque jour précité dans l'église et retransmis en direct à l'extérieur de l'église des Carmes.

La Ville souhaite pour cette manifestation, mettre en place l'organisation d'une buvette temporaire avec restauration légère froide, sur le cloître de l'Arsenal, rue Jean Vielledent. Cette installation type « petite buvette » se déroulera en fin de journée de 19h00 à 22h30.

Le prestataire choisi conserve l'exclusivité de la vente de produits de restauration. Le prestataire retenu versera une redevance à la Ville de Perpignan pour l'exploitation de ce service. Le montant de cette redevance devra être indiqué dans la proposition de chaque candidat.

Mode de versement de la redevance à la collectivité :

- Le montant de la redevance pour la durée de la manifestation (5 soirées) ne pourra être inférieur à 1 euro symbolique TTC.
- La Ville de Perpignan émettra un titre de recette. Les sommes dues seront à verser au Trésor Public.

Informations complémentaires concernant la buvette temporaire

Cet appel à concurrence s'adresse aux Food truck aménagés ainsi qu'aux traiteurs indépendants. Aux traiteurs indépendants, la Ville de Perpignan propose la mise à disposition de 2 chalets (4X2m).

La Ville de Perpignan mettra à disposition pour l'espace buvette :

- 2 chalets en bois de 4X2 m qui se ferment à clef ;
- L'alimentation électrique pour les réfrigérateurs ;

À la demande :

- Quatre tables pliantes pour les chalets.

Le prestataire devra monter et organiser son espace buvette sur l'emplacement indiqué. Il est prévu un espace pour le stationnement du véhicule du lauréat.

En outre, il devra fournir le matériel afférent à son activité et autres que ceux mis à disposition par la Ville de Perpignan sus-énumérés, savoir notamment :

- les moyens de conservations appropriés (réfrigérateurs etc...)
- la vaisselle : verres et contenants divers lavables et réutilisables pour respecter les principes du développement durable.
- les produits et matériels d'entretien respectant les principes du développement durable.
- des poubelles en nombre et tailles suffisantes pour le ramassage et le tri des déchets et des emballages..

Le prestataire sera chargé de la mise en valeur de son espace.

Les propositions de buvette et d'une petite restauration froide portent sur des boissons fraîches type eaux plates, eaux gazeuses sodas, jus de fruits, limonade et bière sans que cette liste soit exhaustive et d'une petite sandwicherie et snacking froids.

Les choix alimentaires du prestataire doivent privilégier les produits frais et boissons, locaux, bios et artisanaux.

Important : Il appartiendra au prestataire de se rapprocher de la Direction de la réglementation pour l'obtention d'une licence pour l'ouverture d'un débit de boisson temporaire pendant la manifestation.

La collectivité peut, à tout moment, et sans en référer préalablement au prestataire, se rendre sur les lieux de production des repas afin de s'assurer de la qualité des denrées et produits, et vérifier l'hygiène des locaux, la propreté du matériel utilisé, la tenue du personnel.

Elle pourra faire effectuer ces contrôles par un organisme de son choix sans que le prestataire puisse s'y opposer. La dépense sera supportée par le prestataire lorsque les résultats seront négatifs, c'est-à-dire non conformes aux règles d'hygiène en vigueur.

Assurances

Dans un délai de quinze jours avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil.

Dossier de candidature et documents à soumettre

Mémoire technique présentant :

- 1) Présentation du candidat. Si foodtruck, présentation des caractéristiques et besoins techniques.
- 2) Capacités de mettre en place l'activité dans le respect des règles de l'écoresponsabilité.
- 3) Diversité, qualité et origines des boissons et de la petite restauration froide proposés.
- 4) Propositions des tarifs.
- 5) Liste des produits d'entretiens écoresponsables.
- 6) Offre précisant le montant de redevance.

Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature par voie dématérialisée.

1/ Le dossier de candidature complet doit être obligatoirement adressé par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **sceneseitoilees@mairie-perpignan.com**

Le mail ayant pour objet : **Candidature /Organisation d'une buvette temporaire avec petite restauration froide pour la 5ème saison des Scènes Étoilées des Grands Carmes 2026.**

A l'attention de Mr Sébastien GABILLAT, directeur

Ce mail doit contenir, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé d'accusé de réception avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

2/ L'offre qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ne sera pas retenue.

Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- Références du candidat : expérience, certifications, recommandations (20 points),
- Propositions de buvette et restauration froide et tarifs proposés à la clientèle (30 points),
- Démarche éco responsable (50 points):
 - Produits bio proposés à la clientèle, circuits courts et partenariats avec les producteurs locaux,
 - Utilisation de vaisselle et couverts lavables et réutilisables, de produits écoresponsables,

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de 100 points.

Contacts

Renseignements d'ordre administratif

Benjamin LE BRUN
Mairie de Perpignan
Direction de la Culture
16 bis rue Emile Zola
6600 Perpignan Cedex
Tél : +33 468626389

lebrun.benjamin@mairie-perpignan.com

Renseignements d'ordre technique

Sonia SANCHEZ
Mairie de Perpignan
Direction de la Culture
16 bis rue Emile Zola
6600 Perpignan Cedex
Tél : +33 468623895

sanchez.sonia@mairie-perpignan.com